

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000724 – MDE 12/032/00AU 348/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

ÉGYPTE **Craintes de torture / Craintes pour la sécurité**
Yusri Ahmad Muhammad, chirurgien, âgé d'une cinquantaine d'années femme et leurs sept enfants

Londres, le 10 novembre 2000

Yusri Ahmad Muhammad a été renvoyé de force en Égypte par les autorités koweïtiennes le 9 novembre, en compagnie de sa femme et de leurs enfants. Il est à craindre qu'il n'ait été placé en détention dans des locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État, où la torture est une pratique courante.

Yusri Ahmad Muhammad est marié et père de sept enfants, six filles et un garçon. On ignore où se trouvent actuellement sa femme et leurs enfants, et Amnesty International craint qu'ils ne soient également détenus.

Cette famille résidait légalement au Koweït depuis 1982. Yusri Ahmad Muhammad, qui travaillait comme chirurgien pour la compagnie pétrolière nationale du Koweït dans la ville de Koweït, a été arrêté le 6 novembre 2000. Il a été incarcéré dans un centre de détention de la capitale, avec trois Koweïtiens et d'autres ressortissants étrangers. Selon des informations diffusées par la presse, Yusri Ahmad Muhammad et ces autres personnes ont été accusées d'appartenance à des groupes islamistes armés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Égypte, les personnes détenues pour des motifs politiques sont couramment soumises à la torture, notamment au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, au Caire, ainsi que dans les autres locaux de la Sûreté, dans les postes de police et, parfois, en prison. Il arrive que les autorités placent également leurs proches en détention afin d'accroître les pressions exercées sur ces personnes.

Les méthodes de torture les plus fréquemment décrites sont les décharges électriques, les coups, la suspension par les poignets ou les chevilles, les brûlures de cigarettes ainsi que diverses formes de violences psychologiques, notamment des menaces de mort et de viol ou d'autres atteintes sexuelles, visant personnellement les détenus ou leurs parentes. Des centaines de plaintes pour torture ont été déposées par des avocats et des groupes locaux de défense des droits humains auprès du ministère public, mais à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête impartiale n'a été ouverte sur ces allégations.

Après avoir examiné le troisième rapport périodique de l'Égypte en mai 1999, le Comité des Nations unies contre la torture a recommandé que « des mesures efficaces [soient prises] pour prévenir la torture de personnes détenues par la police et les services de renseignement de la Sûreté d'État ».

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / courrier électronique / lettre exprès / lettre par avion / fax / télex (en arabe, en anglais ou en français) :

– cherchez à obtenir l'assurance que Yusri Ahmad Muhammad et ses proches sont traités avec humanité s'ils ont été placés en détention, et qu'ils sont autorisés à entrer régulièrement en contact avec un avocat de leur choix ainsi que les membres de leur famille ;

– appelez les autorités à les libérer, à moins de les inculper d'infractions prévues par la loi ;

– rappelez au gouvernement que l'Égypte se doit de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 5 dispose notamment : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak
President of the Arab Republic of Egypt
'Abedine Palace,
Cairo, Égypte

Télégrammes : President Mubarak, Cairo, Égypte

Courriers électroniques : webmaster@presidency.gov.eg

Fax : + 202 390 1998

Télex : 93794 WAZRA UN

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président*
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency General Habib al-'Adeli
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Al-Sheikh Rihan Street
Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Télégrammes : Minister Interior, Cairo, Égypte

Fax : + 202 579 2031

Courriers électroniques : moi2@idsc.gov.eg

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

**Mme Shadia Farag, Département des droits humains du
ministère des Affaires étrangères :**

Ms Shadia Farag
The Human Rights Department
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo
Égypte

Fax : + 202 574 9533

Président du Parlement :

Dr Fathi Sorour, Speaker
The People's Assembly
Magles al-Sha'ab Street
Cairo, Égypte

Fax : + 202 574 9175

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL
FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -*